



2022-92

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux le 28 octobre à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 18/10/2022

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laëtitia PRADINES,
Danièle VALLERY, Christine SIMON, Serge ABOULIN,
Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE,
Roland SEUX, Valérie GAGNE, Christiane PAUZON, Thierry SOLEILHAC,
Christian GIRARD, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE,
Bernadette PELISSIER, Sabine JOUVHOMME

Excusés :

Gilles Audras qui a donné procuration à Franck PAILLON

**OBJET : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX POUR PERMANENCES
SOCIALES**

Monsieur le Maire faite lecture de la convention de mise à disposition des locaux communaux pour les permanences sociales du Département de la Haute-Loire. En effet, l'assistante sociale intervient sur la commune régulièrement et les conditions d'accueil doivent être formalisées par convention avec respect du cahier des charges.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention, ce qui permettra de continuer à bénéficier d'une permanence sociale sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition de locaux communaux pour les permanences sociales du département de la Haute-Loire

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 28/10/2022
Pour extrait certifié conforme